



Commune de Montferrier sur Lez
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, **le 5 Juillet 2023** à 19h30, sous la présidence de **Madame Brigitte DEVOISSELLE**, maire.

Date de Convocation et d'affichage : 29 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 23

Nombre de Conseillers absents : 3

Présents : Madame Brigitte **DEVOISSELLE**, Mesdames Amélie **GIORGETTI**, Valérie **GOMBERT**, Lydie **ROCHETTE**, Michèle **TOMAS**, Messieurs Bernard **CAPO**, Steve **CHRETIEN**, Jean-Pierre **DEPOND**, Alain **JAMME**, Bruno **BARASCUD**, Michel **BOYER**, Henri **PATUREL**, Christian **RAYMOND**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**, Jean-Paul **BORD**

Représentés :

- Madame **Marie-Hélène CABAS** a donné un pouvoir à Monsieur Alain **JAMME** ;
- Madame **Béatrice ROUCAYROL** a donné un pouvoir à Monsieur Bernard **CAPO** ;
- Monsieur **Christian CRESPIY** a donné un pouvoir à Monsieur Bruno **BARASCUD** ;
- Monsieur **Frédéric GUEYDAN** a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Pierre **DEPOND** ;
- Madame **Edda LAGRIFFOL** a donné un pouvoir à Madame Lydie **ROCHETTE** ;
- Madame **Myriam GELSOMINO** a donné un pouvoir à Monsieur Michel **BOURELLY** ;
- Madame **Céline GOLLAIN** a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Paul **BORD** ;

Absent : Mesdames Sophie **RIVENQ GARRIGUE**, Sabine **TOURROLIER** et Monsieur Olivier **MASSON**

Madame le Maire déclare le quorum atteint.

Monsieur Jean-Marie PROSPERI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote :

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 5 juillet 2023 est adopté à **l'unanimité**.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Avril 2023

Monsieur Jean-Paul Bord fait remarquer que le début de la séance est absent sur l'audio du conseil et que les questions diverses ne sont pas retranscrites dans leur intégralité sur le PV du conseil.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023 est adopté à **l'unanimité**.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Démission de Madame Marilynne SERRES :**

Madame le Maire informe les conseillers de la démission de Madame Marilynne SERRES pour des raisons personnelles. Madame le Maire a donc contacté les deux dernières personnes de la liste « Avec Vous pour Montferrier ». Ni Monsieur Jérôme ARNAVIELLE, ni Madame Lise DADURE n'ont souhaité intégrer le Conseil Municipal qui sera donc réduit dorénavant à 26 conseillers au lieu de 27.

- **Pont sur le lez :**

À la suite de la mise en circulation alternée du Pont du Lez, nous avons assisté à différents actes de malveillance visant à mettre hors service les feux tricolores. Il s'en est suivi plusieurs périodes où la circulation alternée a dû être interrompue. Les feux ont été depuis sécurisés par les services de la Métropole de Montpellier, ce qui a permis la reprise normale du service.

- **École au Devevou :**

Afin d'engager plus tôt les travaux de rénovation de l'école élémentaire, les classes de l'école élémentaire ont été transférées dans l'espace culturel du Devevou pour les deux dernières semaines de classe. Ce déménagement a été approuvé par l'académie de Montpellier et a reçu l'accord des enseignants. Ce déménagement s'est fait sans difficulté, il a permis de développer d'autres activités, notamment orientées vers l'extérieur.

- **Travaux phase 2 de l'école élémentaire :**

Les travaux de rénovation de l'école élémentaire ont débuté le 26 juin. Il s'agit de la 2ème et dernière tranche de travaux. Ils permettront de rénover 5 classes, la salle polyvalente et certains espaces communs, les bureaux. Ces travaux se déroulent selon le calendrier prévu, ce qui devrait permettre de les réceptionner fin août afin que la rentrée puisse avoir lieu dans les locaux habituels.

- **Embauche de l'ASVP :**

La commune a recruté un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) suite au départ de la policière municipale en 2022. Madame le Maire souligne que la commune souhaite recruter, depuis un an, un second policier municipal. Mais ce recrutement s'est avéré plus compliqué que prévu en raison du manque d'attractivité de ce poste au regard de postes similaires proposés dans des communes plus importantes (notamment la ville de Montpellier) et du faible nombre de candidatures. L'offre d'emploi sera de nouveau relancée à l'automne en espérant un recrutement rapide de ce second policier municipal.

- **Collecte des déchets :**

La Métropole de Montpellier a décidé de changer de prestataire pour la collecte des déchets sur les communes du Nord de Montpellier. Le nouveau prestataire pour Montferrier-sur-Lez est, depuis le 5 juin dernier, la société URBASER. Ce changement de prestataire s'est accompagné de modifications des tournées de collecte et d'un changement de service pour la partie centre de Montferrier (les déchets ne sont plus ramassés en porte à porte, mais doivent dorénavant être apportés sur des points de collecte). Ces changements ont entraîné de nombreux désagréments pour les Montferrierains. Madame le Maire reconnaît ces difficultés et souligne être intervenue à plusieurs reprises auprès de la Métropole de Montpellier pour résoudre ces problèmes. Tous les problèmes rapportés ont pu être rapidement corrigés, avec parfois la réalisation de tournées complémentaires de la part de la Métropole de Montpellier. Si de nouveaux dysfonctionnements sont constatés par les citoyens, ceux-ci doivent alerter le plus rapidement possible la Mairie afin de pouvoir les solutionner au plus vite. Madame le Maire souhaite à cette occasion remercier, pour leur professionnalisme et leur diligence, les personnels de la mairie qui ont reçu les plaintes, parfois virulentes, des citoyens.

- **Embauche du Chargé de Communication :**

La commune a recruté une chargée de communication. Cette personne prendra ses fonctions début septembre. Il s'agit d'une personne qui a déjà exercé la fonction de « Chargé de communication » au sein d'une autre commune de la Métropole de Montpellier.

Monsieur Jean-Marie Proserpi regrette qu'aucune information préalable ou discussion sur la nécessité de ce recrutement ou sur les activités qui seront prochainement confiées à cette personne n'ait fait l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une réunion de la commission « Communication » du Conseil Municipal. Cette commission ne s'est d'ailleurs plus réunie depuis de nombreux mois.

Madame Amélie Giorgetti (Adjointe déléguée à la Communication) reconnaît que la commission ne se réunit pas assez souvent, principalement en raison de la charge importante de travail sur ces dossiers. Le recrutement de cette personne devrait permettre un fonctionnement plus normal de la commission « Communication ».

A- DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Décision 23/011** : Maitrise d'œuvre pour l'étude de la faisabilité de la réhabilitation du château : 11 300€

Afin d'évaluer la nature et le montant des travaux à réaliser dans le cadre de la réhabilitation envisagée de la Mairie (ancien château de Montferrier), Mme le Maire a décidé de faire réaliser une étude préalable. Cette étude a été conduite par 2 architectes œuvrant pour les Bâtiments de France. Cette étude a coûté 11 300 €, elle sera payée sur le budget communal. Mme le Maire précise que la 1ère délibération de ce conseil municipal concerne justement ces travaux.

Monsieur Jean-Marie Proserpi regrette encore une fois que les conseillers n'aient pas été informés préalablement de cette initiative. En effet, ce projet n'a fait l'objet d'aucune discussion au sein des commissions municipales (commission culture, commission travaux, groupe de travail patrimoine). Ces commissions devraient permettre justement de travailler en amont certains dossiers. Il aurait été sans doute intéressant que certains conseillers puissent intervenir auprès des architectes mandatés ou puissent avoir accès au rapport.

Madame le Maire regrette cet état de fait, mais précise que les délais (entre la date de remise du rapport et la date de ce conseil municipal) n'ont pas permis de mettre en place ces échanges. Elle assure que les commissions concernées (Culture, Travaux) seront mobilisées dès la rentrée de septembre sur ce dossier.

- **Décision 23/012** : Avenant au lot n°5 Electricité : Société ITEM : 26 207€ TTC

Dans le cadre du chantier de rénovation de l'école élémentaire, un ajustement des demandes auprès de la société ITEM ont conduit à un surcoût de 26 027 €. Ce surcoût a fait l'objet d'un avenant auprès de cette société.

B- LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- Délibération 2023-17 : Demande de subvention pour l'étude et la faisabilité de la réhabilitation du château

Madame le Maire propose au conseil municipal la réalisation de travaux de réhabilitation du château de Montferrier sur lez ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre associée donnée à deux architectes DPLG œuvrant pour les Bâtiments de France, Madame Marion RINAUDO et Monsieur Bertrand DEBROAS.

Cette rénovation se fera en plusieurs phases qui seront déterminées en fonction du résultat de l'étude de faisabilité et du coût.

La Métropole ayant obtenu le label pays d'art et d'histoire le 11 mars 2020, le conseil de métropole a donc voté la création d'un fonds de soutien à la restauration des patrimoines le 31 mai 2022.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver la réhabilitation du château et d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour ces travaux ainsi que pour la maîtrise d'œuvre auprès de Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre du fonds de soutien.

L'estimation de ces travaux s'élève à 685 000 € TTC.

Madame le Maire résume la nature des travaux qui sont envisagés dans le cadre du rapport fourni. Ceux-ci concernent principalement des problèmes d'infiltration d'eau, de rénovation des peintures, de changement de certaines menuiseries, de rénovation des escaliers intérieurs et extérieurs, mise en place d'un accès aux terrasses pour les personnes en situation de handicap, d'automatisation de la porte d'accès à la Mairie... Des travaux complémentaires pourront aussi être envisagés selon le montant final de l'opération et le montant des subventions accordées. En plus de la demande auprès de la Métropole de Montpellier, Madame le Maire précise que des subventions seront sollicitées auprès d'autres collectivités, ministères ou fondations concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

- Délibération 2023-18 : Subventions exceptionnelles aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations.

Subventions exceptionnelles :

Associations	Montant	
	2022	2023
LA LYRE	400,00 €	1100,00 €
TENNIS	350,00 €	600,00 €
TOTAL Subventions exceptionnelles	750,00 €	1700,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération 2023-19 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels et de vêtements de Police Municipale**

Madame le Maire présente la convention :

Dans un souci d'économies, et de rationalisation, il apparait pertinent de conclure un groupement de commandes entre la commune de MONTPELLIER, les communes de COURNONSEC, COURNONTERRAL, LATTES, MONTFERRIER-SUR-LEZ, PRADES-LE-LEZ, SAINT-BRES, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE et MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE pour **l'achat de matériels et de vêtements de Police Municipale**, conformément à la Convention annexée à la présente délibération ;

La Ville de **MONTPELLIER** est désignée comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle est notamment chargée de l'ensemble de la procédure de passation, y compris la signature et la notification du ou des marchés à intervenir. La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne ;

La procédure de mise en concurrence implique le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum, pour une période initiale d'exécution d'un an et pour une durée maximale, toutes reconductions comprises, de 4 ans.

(Pour la ville de Montferrier sur lez le total de commande est estimé à 1500€)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte d'adopter à l'unanimité les articles suivants :

- **Article n°1** : Approuver la convention constitutive d'un groupement de commande relative à l'achat de matériels et de vêtements de Police Municipale ;

- **Article n°2** : Autoriser la signature de la convention précitée entre la commune de MONTPELLIER, les communes de COURNONSEC, COURNONTERRAL, LATTES, MONTFERRIER-SUR-LEZ, PRADES-LE-LEZ, SAINT-BRES, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE et MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE pour l'achat de matériels et de vêtements de Police Municipale, convention aux termes de laquelle la Ville de MONTPELLIER est désignée comme coordonnateur du groupement, et sa commission d'appel d'offres déclarée compétente pour attribuer ce marché ;

- **Article n°3** : Autoriser le prélèvement des dépenses correspondantes de la Ville de MONTFERRIER SUR LEZ sur les budgets de la Ville, tous chapitres ;

- **Article n°4** : Autoriser Madame le Maire, ou à défaut son représentant, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires ainsi qu'à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- **Délibération 2023-20 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de vêtements professionnels, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle**

Madame le Maire présente la convention :

Dans un souci d'économies, et de rationalisation, il apparait pertinent de conclure un groupement de commandes entre la commune de MONTPELLIER, CCAS de MONTPELLIER, les communes de COURNONTERRAL, GRABELS, JACOU, LATTES, MONTFERRIER-SUR-LEZ, PIGNAN, PRADES-LE-LEZ, SAINT-BRES, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE et MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, pour l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et EPI, conformément à la Convention annexée à la présente délibération.

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE est désignée comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle est notamment chargée de l'ensemble de la procédure de passation, y compris la signature et la notification du ou des marchés à intervenir. La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

La procédure de mise en concurrence implique le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum, pour une période initiale d'exécution d'un an et pour une durée maximale, toutes reconductions comprises, de 4 ans.

(Pour la ville de Montferrier sur lez le total de commande est estimé à 5000€)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte d'adopter à l'unanimité les articles suivants :

- **Article n°1** : Approuver la convention constitutive d'un groupement de commande relative à l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et EPI ;
- **Article n°2** : Autoriser la signature de la convention précitée entre la commune de MONTPELLIER, CCAS de MONTPELLIER, les communes de CURNONTERRAL, GRABELS, JACOU, LATTES, MONTFERRIER-SUR-LEZ, PIGNAN, PRADES-LE-LEZ, SAINT-BRES, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE et MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, pour l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et EPI, convention aux termes de laquelle MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE est désignée comme coordonnateur du groupement, et sa commission d'appel d'offres déclarée compétente pour attribuer ce marché ;
- **Article n°3** : Autoriser le prélèvement des dépenses correspondantes de la Ville de MONTFERRIER SUR LEZ sur les budgets de la Ville, tous chapitres ;
- **Article n°4** : Autoriser Madame le Maire, ou à défaut son représentant, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires ainsi qu'à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- **Délibération 2023-21 : Bibliothèque Municipale - Modification du tarif vente livre « Montferrier Pittoresque »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le tarif de vente du livre « Montferrier Pittoresque » au prix de 25 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération 2023-22 : Modification des tarifs du réveillon de la Saint-Sylvestre**

Madame le Maire propose de voter les tarifs pour le réveillon de la Saint Sylvestre comme suit :

- 90 € pour les Montferrierains
- 110 € pour les Extérieurs

Monsieur Jean-Paul Bord propose la mise en place d'un tarif réduit pour les personnes à faibles revenus selon une base à discuter.

Madame le Maire répond que la solution proposée paraît bien compliquée à mettre en place, qu'il est difficile de demander aux participants leur avis d'imposition, que les démarches administratives seraient bien lourdes pour cette unique manifestation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération 2023-23 : Tarif du repas républicain**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le tarif du repas républicain au prix de 20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération 2023-24 : Modification de la composition des commissions municipales**

Madame le Maire informe et propose la composition des commissions municipales suivantes :

- Démission de Madame Marilyne SERRES :

Affaires Scolaires et Sportives :

Pour donner suite à la démission de Madame Marilyne SERRES, cette dernière n'étant pas remplacée dans ses fonctions de conseillère municipale,

La commission affaires scolaires et sportives est ainsi composée :

-Affaires Scolaires et Sportives..... 7 membres.

Pour la liste « Avec vous pour Montferrier » : 4 membres

Pour la liste « Vivons Montferrier » : 1 membre

Pour la liste « Montferrier ensemble » : 1 membre

Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions

Les membres de la commission affaires scolaires et sportives sont :

Steve CHRETIEN, Christian RAYMOND, Olivier MASSON, Sabine TOURROLIER, Myriam GELSOMINO, Céline GOLLAIN

- Retrait de Monsieur Steve CHRETIEN

Monsieur Steve Chretien demande son retrait de deux commissions municipales en raison de la charge de travail engendrée par la Commission Affaires Scolaires et Sportives dont il assure la présidence.

Pour donner suite au retrait de Monsieur Steve CHRETIEN, la composition de deux commissions municipales est modifiée comme suit :

Communication et Vie Associative :

La commission Communication et Vie associative est ainsi composée :

-Communication et vie associative..... 7 membres.

Pour la liste « Avec vous pour Montferrier » : 4 membres

Pour la liste « Vivons Montferrier » : 1 membre

Pour la liste « Montferrier ensemble » : 1 membre

Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions

Les membres de la commission communication et vie associative sont :

Amelie GIORGETTI, Jean-Pierre DEPONDT, Edda LAGRIFOLL, Valérie GOMBERT, Myriam GELSOMINO, Céline GOLLAIN

Affaires Sociales, Enfance, Seniors et Jeunesse :

La commission Affaires sociales, Enfance, Jeunesse et Seniors est ainsi composée :

-Affaires sociales, Enfance, Jeunesse et Seniors..... 7 membres.

Pour la liste « Avec vous pour Montferrier » : 4 membres

Pour la liste « Vivons Montferrier » : 1 membre

Pour la liste « Montferrier ensemble » : 1 membre

Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions

Les membres de la commission affaires sociales, enfance, seniors et jeunesse sont :

Marie-Hélène CABAS, Lydie ROCHETTE, Christian CRESPIY, Sophie RIVENQ GARRIGUE, Myriam GELSOMINO, Jean-Paul BORD

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces propositions.

C - QUESTIONS DIVERSES

Pour la liste « Montferrier Ensemble »

1 - Commissions Métropolitaines

Lors du conseil municipal du 24 septembre 2020, un élu d'opposition, dans les questions diverses, avait demandé : « Où en sont les commissions de la Métropole et si son groupe pourra y participer ». Madame le maire vous aviez alors répondu : « Du fait du changement de gouvernance leur mise en place a pris du retard. Mais, comme par le passé, l'opposition pourra participer à toutes les commissions qui l'intéresse ». Or, à ce jour, nous n'avons eu aucune proposition pour participer à ces commissions et, qui plus est, nous n'avons même pas eu d'informations (au moins en commissions municipales) sur ces commissions métropolitaines.

Qui, de notre conseil municipal, participe à ces commissions ? Quelle en est la fréquence ? Quels sont les points de discussion ? Pourriez-vous nous informer ?

Je rappelle qu'il existe 7 commissions thématiques sur la Métropole – site Montpellier Méditerranée Métropole : <https://www.montpellier3m.fr/connaître-fonctionnement/les-commissions> : Aménagement durable, Animation du territoire, Attractivité, Cycles de l'eau, Environnement, Ressources, Solidarités ; chacune se déclinant en plusieurs thèmes par exemple Aménagement durable : Planification urbaine et habitat, Maîtrise foncière, Transport et mobilités, Voirie, Propreté, Espace public.

De plus, il est à noter (et je viens de l'apprendre) que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire pour participer aux commissions de la Métropole. Toutefois cela nécessite d'être validé par le conseil métropolitain en amont pour bien connaître qui participe à quoi. Est-ce vrai ? Et, si oui, pourquoi ne pas nous en avoir informé ?

Réponse de Madame le Maire :

Madame le Maire précise que la commune est bien représentée dans les 7 commissions métropolitaines, que la commune de Montferrier-sur-Lez ne bénéficie que d'un siège dans chacune des commissions. Par ailleurs, conformément à l'avis du Conseil de Métropole qui a souhaité la nomination dans ces commissions des adjoints ou des conseillers délégués en charge de ces dossiers, elle a proposé que participent à ces commissions les personnes suivantes :

- **Aménagement durable du territoire** : Jean-Pierre DEPOND
- **Animation du territoire** : Béatrice ROUCAYROL
- **Attractivité** : Amélie GIORGETTI
- **Cycles de l'eau** : Steve CHRETIEN
- **Environnement** : Michèle TOMAS
- **Ressources** : Bernard CAPO
- **Solidarités** : Marie-Hélène CABAS

Monsieur Steve Chretien complète en précisant que ces commissions sont essentiellement des chambres d'enregistrement, que très peu de dossiers concernent la commune de Montferrier-sur-Lez.

2 - Signalisation allée des Platanes – question posée par de nombreux riverains et notamment de membres de WhatsApp Montferrier Power

Plusieurs Montferrierains nous ont fait remonter un problème récurrent concernant les 2 intersections Chemin Font du Noyer/Allée des Platanes et Chemin des Aigueillères/ Allée des Platanes : les "cédez le passage " ne sont que très rarement respectés, ce qui est dangereux et anxiogène. La Mairie a été contactée plusieurs fois à ce sujet, sans toutefois avoir apporté de réponses aux questions posées.

Certes la voirie est gérée par la Métropole, mais n'est-ce pas à vous Madame le Maire ou au conseiller délégué aux mobilités de faire remonter ce problème de sécurité récurrent et de pousser auprès de la Métropole pour améliorer la sécurité de ses deux passages très empruntés ?

La solution ne serait-elle pas, puisque le cédez le passage n'est visiblement pas suffisant, de mettre des stops à la place, et de demander à la police municipale de mettre en place des contrôles de temps à autre pour inciter les usagers de la route quels qu'ils soient à respecter la signalisation ?

Réponse de Madame le Maire :

Madame le Maire précise que les « Cédez le passage » ont été mis en place pour sécuriser ces croisements, qu'il existe plusieurs ralentisseurs avant ces croisements, que la vitesse maximale autorisée sur l'Allée des Platanes est de 30 km/h, qu'un miroir a été installé pour assurer une bonne visibilité sur le croisement Chemin des Aigueillères/Allée des Platanes. Il est du devoir des conducteurs de respecter le code de la route.

Monsieur Jean-Marie Properi complète en soulignant que le groupe de travail sur la mobilité dans la commune (auquel participe Monsieur Jean-Paul Bord) s'est emparé de la question de la circulation dans le Centre du village, notamment sur les axes : Allée des platanes, Chemin du Mas de l'Huile et Chemin de la Qualité. L'objectif des réflexions engagées est bien de : pacifier la circulation, réduire la vitesse et permettre le partage des espaces publics. Des propositions ont été faites. La commune s'est engagée à faire remonter ces propositions aux services techniques de la Métropole de Montpellier pour s'assurer de leur faisabilité.

3 - Amiante école élémentaire de Montferrier/Lez - enquête sur l'amiante dans les écoles

L'association Vert de rage s'est penchée sur l'ensemble des établissements primaires de France, et sur la présence d'amiante à partir de plusieurs sources : des données partielles, déjà collectées en 2016 par l'ONS (observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement) et des éléments fournis par les mairies, les chefs d'établissement et une partie du personnel scolaire. À partir de ces informations, les membres de l'association ont effectué des prélèvements sur place pour évaluer la quantité exacte de fibres d'amiante présente. En collaboration avec les équipes de Vert de rage, France info a publié un moteur de recherche inédit.

Vous pouvez rechercher le nom de votre commune pour obtenir la liste des établissements qui s'y trouvent, et leur situation concernant l'amiante". En cherchant, nous trouvons l'information suivante pour Montferrier : "La situation de cette école est inconnue. Or le dossier technique amiante est une obligation légale pour toute école construite avant 1997". Question : pourrions-nous consulter le dossier technique amiante de l'école élémentaire ?" Pourquoi les données ne sont-elles pas publiques ?

Réponse de Madame le Maire :

Madame le Maire rappelle qu'un important programme de rénovation de l'école élémentaire est en cours. Que préalablement aux travaux et conformément à la loi, une recherche d'amiante a été faite dans tous les locaux. Le rapport ne mentionne aucune présence de fibres d'amiante dans les locaux ou sur les équipements extérieurs, à l'exception des joints de certains vitrages qui pourraient contenir de l'amiante non libre (risque faible).

Monsieur Alain Jamme précise que toutes les menuiseries concernées ont été changées dès que le problème a été identifié. A ce jour, l'école élémentaire ne présente aucun risque amiante.

Pour la liste « Vivons Montferrier »

1 - Constitution d'un groupe de travail sur l'accueil de la petite enfance

Lors de plusieurs commissions finances fin 2022 et début 2023, puis lors du conseil municipal du 14 mars 2023, le conseil municipal a été informé des difficultés financières rencontrées par l'association la « Crèche Les Câlins ». Face à ce problème et au déficit important de places d'accueil pour la petite enfance sur la commune, le conseil municipal a jugé qu'il serait judicieux d'élargir les réflexions à l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance sur la commune et a proposé la mise en place d'un groupe de travail spécifique à ces questions : Accueil de la petite enfance en crèches, équilibre financier de ces structures, autres formes de garde... La constitution de ce groupe de travail a été approuvée par Madame le Maire. À ce jour, ce groupe de travail n'a toujours pas été constitué. Nous savons par ailleurs que Madame le Maire et plusieurs conseillers ont rencontré le conseil d'administration de la « Crèche les Câlins ».

Quand envisagez-vous de constituer ce groupe de travail et de le réunir ?

Réponse de Madame le Maire :

Je suis pleinement consciente des difficultés rencontrées par l'association la « Crèche Les Câlins ». Nous avons d'ailleurs rencontré cette association afin de s'assurer de sa pérennité financière immédiate. Nous avons ajusté cette année le montant de sa subvention afin que l'association puisse continuer son activité. L'absence d'un Directeur Général des Services conduit à une surcharge importante de travail de la part des adjoints et de moi-même, c'est pourquoi nous n'avons pas pu encore constituer ce groupe de travail. Je le regrette et je m'engage à ce que ce groupe de travail soit constitué et réuni dès que possible à la rentrée, en Septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 21h20.